



## Opérations de dépollution-construction complexes partout en France.

ENGIE nous a consulté pour l'acquisition en l'état et sans conditions suspensives d'urbanisme de 50 anciennes usine à gaz, avec pour objectif principal d'obtenir un transfert total de responsabilité environnementale dans le cadre de la procédure du "tiers demandeur".

Ces anciennes usines représentent plus de 350 000 m² de surface qu'il est nécessaire de réhabiliter en vue d'une reconversion.

Les compétences reconnues de notre groupe en matière de dépollution de sites industriels et de Vinci Immobilier en matière de promotion immobilière ont convaincu Engie de confier la reconversion de ce portefeuille au groupement.

Une fois ces sites réhabilités, nous prévoyons d'obtenir les droits à construire et de **développer des opérations immobilières** qui seront définies ultérieurement, principalement dans le secteur résidentiel. Environ **150 000 m² de surface de plancher, soit près de 2 200 logements** (accession, social et résidences services), devraient ainsi voir le jour entre 2019 et 2024.





